



Groupement des Français du CERN (GFC)

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

17 octobre 2013 – 12h30

Le Président, Frédéric Bordry (FB), ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il annonce que l'ordre du jour sera modifié. Pour des raisons pratiques le point 4 (questions d'actualité) sera traité avec le point 7 (questions diverses). Ceci permettra de procéder d'abord aux élections et de disposer ensuite du temps nécessaire pour les questions d'actualité.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par le Président.

2. Rapport d'activités/rapport du Président

Durant les trois années passées, l'équipe actuelle a créé et maintenu un dialogue régulier avec les autorités françaises (en particulier la Mission permanente de la France à Genève, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le Ministère de la Recherche) sur des questions intéressant le CERN et ses fonctionnaires, développé les échanges avec les associations comparables dans d'autres organisations internationales (en particulier l'Association des Fonctionnaires Internationaux Français (AFIF) de Genève) et invité plusieurs intervenants de renom international : Mme Catherine Cesarsky (par ailleurs Vice-Présidente du Conseil du CERN), M. Michel Spiro (à l'époque Président du Conseil) et MM. Etienne Klein, Axel Khan et Cédric Villani.

Ces conférences s'inscrivent dans le programme annuel du Globe. Il faut noter que l'organisation de ces conférences demande du temps et des contacts. Pour continuer sur cette voie, FB rappelle

que le GFC a besoin du soutien des adhérents et est ouvert à toute suggestion, en particulier sur les personnes à inviter.

Le GFC a établi de très bons contacts avec la DFI (Délégation des Fonctionnaires Internationaux) au Ministère des Affaires étrangères et européennes. Il est invité chaque année aux réunions organisées à Paris. Pour la réunion du 4 juillet 2013, FB a demandé à Marie-Laure Rivier (HR) de représenter le GFC, les points à débattre portant principalement sur les ressources humaines et les questions de personnel.

Le GFC maintient également des relations étroites et régulières avec l'AFIF (Association des Fonctionnaires Internationaux Français) Genève qui a, depuis 2 ans, un nouveau comité très dynamique. Cela permet d'échanger des informations très utiles et de prendre des initiatives conjointes.

Le Président a aussi été invité à participer à une table ronde à l'ONU portant sur « Technologie, innovation et multilinguisme ». FB a soutenu notamment que le multilinguisme est une source d'innovation. Ces idées ont été très bien reçues.

Le GFC sert également de point de contact pour les Français du CERN, en particulier pour les questions administratives et fiscales. C'est pourquoi plusieurs questions d'actualité ont été mises à l'ordre du jour et Jean-Michel Favre y répondra.

En ce qui concerne l'adhésion au GFC, le Président souligne que le groupement repose sur un vivier de 1000 fonctionnaires français. Une campagne d'adhésion a été lancée et 265 collègues sont déjà membres. Ceci représente environ 26%, pourcentage excellent comparé aux autres associations. Cet acte volontaire est important et le nombre de membres permet d'avoir du poids lors des discussions. FB encourage les membres présents à faire de la publicité pour le GFC et à encourager les adhésions.

Pour le futur, le GFC a prévu de renforcer les relations avec la Délégation française au Comité des Finances et au Conseil et d'instituer un dialogue plus régulier avec elle. Le Président se propose d'organiser une fois par an une rencontre entre le GFC et les représentants français au Conseil et au Comité des Finances.

Tout ce qui précède a été accompli grâce au Conseil du GFC composé de 10 personnes.

3. Approbation des comptes

Bertrand Salami, trésorier, présente les comptes 2012 (solde positif au 31.12.2012 de 40'436,60 CHF). Ces derniers ont été vérifiés par David Chaloin et Sandrine Baudat, vérificateurs aux comptes. Le trésorier confirme qu'il ne sera pas appelé de cotisation annuelle cette année.

Le Président procède au vote. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Élection/réélection des membres du Conseil du GFC (cf. article 7 des Statuts)

La présente liste de 10 membres avait été élue en 2010 pour 3 ans et arrive au terme de son mandat. Les 10 membres se représentent : Frédérick Bordry, Philippe Bloch, Friedemann Eder, Jérôme Espuche, Véronique Fassnacht, Jean-Michel Favre, Lynda Leroux, Bernard Pellequer, Bertrand Salami, Myriam Veyrat.

Le Président demande si d'autres listes sont candidates. Aucune liste ne se présente.

Le président procède au vote. La liste sortante est réélue à l'unanimité.

5. Élection de deux vérificateurs aux comptes

En l'absence d'autres candidatures, les deux personnes candidates, Sandrine Baudat et David Chaloin, sont réélus vérificateurs aux comptes du GFC à l'unanimité.

6. Questions d'actualité

Lettre de l'UBS sur la « mise en conformité fiscale »

Jean-Michel Favre (JMF) précise tout d'abord que tout le monde n'a pas encore reçu la lettre de l'UBS, les envois se faisant par étape. Il rappelle ensuite le contexte général, qui est le suivant :

Les Statut et Règlement du personnel du CERN précisent que les membres du personnel doivent se conformer aux législations nationales qui leur sont applicables en matière fiscale, étant entendu bien évidemment que les prestations financières / familiales qui leur sont versées par le CERN sont soumises à une imposition interne (depuis 2005) et non à une imposition nationale.

La lettre de l'UBS s'inscrit dans un climat tendu entre la Suisse et l'UE au sujet des échanges sur les informations fiscales. Dans ce contexte, une convention sur les échanges d'informations fiscales vient d'être conclue au sein de l'OCDE et signée par la Suisse.

JMF précise que l'obligation de déclarer ses comptes bancaires à l'étranger existe depuis plusieurs années en France et que cette obligation a notamment été rappelée dans l'admin e-guide de HR. Il explique aussi que le compte bancaire d'un membre du personnel n'a, en tant que tel, aucun statut particulier. S'agissant du salaire versé par l'Organisation, il est considéré comme un bien de celle-ci tant qu'il n'est pas versé sur le compte du fonctionnaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que la procédure de saisie / séquestre d'un salaire à l'initiative d'une autorité nationale requiert l'accord du Directeur général.

La lettre que l'UBS a envoyée à ses clients comporte deux éléments :

- un rappel : l'obligation de déclarer les comptes à l'étranger (en Suisse ou ailleurs) en vertu de la législation française;
- un élément nouveau : l'autorisation que demande l'UBS à ses clients afin de fournir des informations bancaires à l'Administration Fédérale des Contributions à Berne qui pourra, sur requête de l'Administration fiscale française, les transmettre à Paris.

A la suite d'une question soulignant le manque de clarté de la lettre de l'UBS, ce qui laisse place à interprétation de la part de la banque, JMF précise que cette lettre s'inscrit dans les conditions générales de l'UBS. Le client peut refuser de donner son autorisation mais, en application de ses conditions générales, l'UBS est alors en droit de clôturer le compte.

JMF ajoute que, selon ses informations, toutes les banques suisses devraient adopter la même démarche dans les semaines qui viennent.

Assurance maladie des frontaliers et CHIS

Le GFC est intervenu au printemps dernier auprès des autorités françaises (Mission française à Genève et DFI à Paris) pour attirer l'attention des autorités françaises sur cette question. L'Organisation est intervenue également puisque le Directeur général a envoyé une lettre à la Mission française en mars dernier, sans réponse officielle à ce jour, pour savoir, en particulier, si les conjoints / partenaires frontaliers pourront garder le CHIS comme assurance principale exclusive.

JMF rappelle qu'il y a un principe élémentaire dans le droit communautaire selon lequel le travailleur frontalier doit être assuré dans le pays où il travaille. Cependant, dans le cadre de l'Accord de libre circulation signé en 2002 entre la Suisse et l'UE, un droit d'option a été établi, qui permet à chaque travailleur frontalier de choisir entre la Sécurité sociale française, la LAMal suisse et une assurance privée.

Selon les informations recueillies, les frontaliers actuels qui ont choisi l'assurance privée seront redirigés vers la Sécurité sociale. Ceux qui ont choisi la LAMal pourront y rester. Les futurs frontaliers auront le choix entre la Sécurité sociale et la LAMal.

JMF indique que cette réforme pose plusieurs questions par rapport au CHIS puisque le conjoint / partenaire frontalier est également membre du CHIS, qu'il peut prendre comme assurance principale ou comme complémentaire. S'il est redirigé vers la Sécurité sociale, il devra certainement prendre le CHIS comme complémentaire pour bénéficier de soins en Suisse. Cela aura certainement un impact sur le CHIS.

Les autres organisations internationales de Genève ont réagi récemment et ont demandé à leur tour des explications aux autorités françaises.

Le GFC et l'Organisation attendent d'avoir des informations officielles de la part des autorités françaises, avec lesquelles de nouveaux contacts sont prévus cet automne. Il est

indispensable de savoir si les conjoints / partenaires frontaliers pourront garder le CHIS comme assurance principale exclusive. Le GFC tiendra bien évidemment ses membres au courant de l'évolution du dossier.

Toujours selon les informations recueillies, les retraités du CERN ne sont pas concernés par ce qui précède.

CSG et CRDS

Il a été constaté que certains retraités étaient assujettis à la CSG et à la CRDS. Comme ces retraités dépendent du CHIS et non de la Sécurité sociale française, cela semble contraire aux dispositions du Code de la sécurité sociale qui pose deux conditions pour l'assujettissement à ces deux prélèvements sociaux par rapport aux retraites : être fiscalement domicilié en France et relever d'un régime obligatoire d'assurance maladie en France.

JMF a rencontré récemment le Président de l'Association du Personnel et des représentants du Groupement des Anciens du CERN (GAC) pour examiner avec eux la situation et les moyens de corriger ce qui semble une erreur.

Il apparaît que certains retraités, qui perçoivent une pension de retraite en France, sont affiliés d'office à la Sécurité sociale pour cette raison. Au moment de remplir le formulaire administratif de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour percevoir sa retraite française (ce que l'on appelle la liquidation de la pension de retraite), le retraité concerné doit veiller à préciser qu'il dépend toujours du CHIS et non de la Sécurité sociale, et ce afin de ne pas être assujetti à la CSG et à la CRDS. Il semble également possible de demander à la Sécurité sociale une attestation à cet effet.

Les retraités qui dépendent de la Sécurité sociale et non du CHIS sont logiquement assujettis à la CSG et à la CRDS sur leur retraite, y compris leur pension de retraite versée par le CERN.

JMF donnera des informations sur le site du GFC dès que la situation aura été clarifiée avec les administrations concernées et le GAC.

La discussion sur les questions d'actualité étant close, Frédérick Bordry, au nom de la liste réélue, remercie les participants et les invite à se réunir autour d'un verre.

La séance est levée à 13 heures.